

Commune de MUNSHAUSEN

Enlèvement des déchets

Remarque générale:

Les poubelles, déchets encombrants et sacs bleus PMC sont à déposer le long de la voie publique la veille des jours respectifs de l'enlèvement.

Veillez à ce que vos poubelles soient munies au plus tard pour le 31 janvier 2010 d'une vignette SIDEC pour l'année en cours. Si tel n'était pas le cas, veuillez contacter l'administration communale (☎ 92 94 94-21).



DÉCHETS MÉNAGERS

ATTENTION: les bouteilles et autres récipients en verre sont à déposer dans les **bulles verre** qui sont à la disposition de la population aux endroits

suivants:

Drauffelt: parking CFL

Munshausen: Maarnicherwee

Marnach: atelier communal (Dosberstrooss)



PAPIER ET CARTON

Sont acceptés: journaux, revues, prospectus, catalogues, annuaires, papier à écrire, carton, caisses

en carton pliées.

Ne sont pas acceptés: berlingots de lait ou de jus, papier sali par des restes de nourriture, des graisses ou des peintures, papier hygiénique comme mouchoirs, couches, etc., papier carbone, papiers peints, papier recouvert de matières synthétiques ou de métaux, papier filtre.



DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Sont à considérer comme déchets électriques et électroniques tous les appareils ménagers qui peuvent être raccordés au secteur électrique, comme p.ex. les réfrigérateurs et congélateurs, machines à laver, lave-vaisselle, cuisinières électriques, téléviseurs, mixers, brosses à dents électriques, toaster, appareils destinés au bricolage, ordinateurs, matériel hi-fi, téléphones (propriété privée), radios, fours à micro-ondes, jouets électriques et électroniques, etc., ainsi que les appareils électriques sans fil tel p.ex. les caméras vidéo, baladeurs (Walkman), etc.

Ces appareils seront enlevés gratuitement par le service technique lors de l'enlèvement bimensuel des ferrailles et vieux métaux. Les demandes d'enlèvement sont à introduire par téléphone et exclusivement auprès de l'administration communale (☎ 92 94 94-22) **au plus tard la veille de la collecte à 17.00 heures.**



FERRAILLES ET VIEUX MÉTAUX

Cette collecte sera organisée par le service technique de la commune. Les demandes d'enlèvement pour des ferrailles et matières similaires d'un poids total maximal de 50 kg sont à introduire par téléphone et exclusivement auprès de l'administration communale (☎ 92 94 94-22) **au plus tard la veille de la collecte à 17.00 heures.**



COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS D'EMBALLAGES MÉNAGERS (VALORLUX)

Vous pouvez déposer dans un même sac PMC bleu les emballages usagés suivants: **bouteilles et flacons**

plastiques (boissons, jus, lait, eaux; shampoing, adoucissants, etc.), **emballages métalliques** (boîtes de conserve, canettes, raviens en aluminium, capsules et couvercles, autres bidons et boîtes), **cartons à boissons** (pour aliments et pour produit lessiviels et adoucissants).

Ne doivent pas être déposés dans le sac PMC: autres **emballages plastiques** (films, sacs; pots de margarine, yaourt, etc.; bouteilles d'huile et de vinaigre), **autres emballages métalliques** (papier aluminium), **autres emballages** (verre, papier, carton; emballages de produits toxiques ou dangereux).

Les sacs bleus PMG sont à votre disposition **gratuitement** auprès de l'administration communale.



DÉCHETS ENCOMBRANTS

Sont à considérer comme matériaux

encombrants les déchets en provenance des ménages privés qui, en raison de leurs dimensions, ne peuvent être introduits dans les poubelles, à savoir: canapés, fauteuils, vieux meubles, matelas, cadres de fenêtres (sans vitres), portes, moquettes, tapis, vieux papiers peints utilisés, seaux en plastique.

Ne comptent donc pas comme déchets encombrants le surplus d'ordures ménagères dissimulé dans des sacs-poubelles ou autres récipients, les papiers, cartons, verres, vieux vêtements, la ferraille, les réfrigérateurs, congélateurs, bonbonnes de gaz vides, pneus de véhicules, postes de T.V. et de radio, déchets électroniques (ordinateurs, vidéos, etc.). Tous les déchets devront être bien visibles, c.-à-d. les sacs devront rester ouverts.

Par décision du syndicat SIDEC, les collectes de déchets encombrants se font exclusivement sur demande quatre fois par année et sont facturées séparément (45,00 €/m³).

Les demandes pour l'enlèvement des déchets encombrants sont à introduire par téléphone et exclusivement auprès de l'administration communale (☎ 92 94 94-22) **au plus tard le jeudi précédant la collecte à 09.00 heures.**



SUPERDRECKSKËSCHT

La "SuperdrecksKëscht" organise une **collecte auprès des ménages** de la commune pendant une journée quatre fois par année.



DÉCHETS VERTS

De plus amples informations concernant les collectes de déchets verts vous seront communiquées au cours de l'année 2010.



COLLECTE DE VIEUX VÊTEMENTS

Un conteneur pour vieux vêtements se trouve à Marnach près de l'atelier communal (Dosberstrooss).



CENTRE DE RECYCLAGE SIDEC LENTZWEILER

4, op der Sang - Z.I. Lentzweiler (☎ 26 91 40 09)

Heures d'ouverture:

mercredi et vendredi: 09.00-11.45 h et 13.00-17.00 h;

samedi: 09.00-16.00 h.

Vous trouvez les tarifs actuellement en vigueur sur le site Internet www.sidec.lu.